

**Département
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 43**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 09.07.2025
Convocation faite
Le 25.07.2025**

**Délibération
N°2025-07-132**

**Pratiques responsables :
usage et valorisation
des anciens matériels
informatiques et de
véhicules**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART, M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M. André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Angélique WAUTOT, M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), MM. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Gérald GIULIANI, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

La Communauté de Communes s'est engagée dans la promotion de technologies plus respectueuses de l'environnement par une action dédiée dans son programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),

Vu la délibération n°2024-09-153 du 12 septembre 2024 affirmant l'engagement de la Communauté dans une commande publique responsable,

Vu la Charte des pratiques numériques responsables approuvée par le Comité Social Territorial (CST) réuni le 3 juin 2025,

Considérant l'inventaire du matériel de la Communauté de communes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** les dispositions suivantes concernant le matériel informatique usagé :

- Le réemploi au maximum des matériels lorsqu'ils sont suffisamment adaptés au besoin des services,
- La vente d'une partie du matériel aux agents de la Communauté de Communes,
- Le don d'une partie du matériel à des acteurs locaux,

* **maintient** les dispositions suivantes concernant les véhicules de la Communauté :

- Proposition sous la forme d'offre au mieux disant réservé aux agents de la Communauté avec une condition d'interdiction de revente pendant 2 ans,
- Reprise par un professionnel lors de l'achat de nouveaux véhicules.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.